

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2008

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel – CHARRASSE Véronique – LE PENVEN
Françoise – GOMEZ Jacqueline – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth – COURRIAS Bernard

Absent excusé : BENLAKHLEF Omar

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, ARCHITECTE PERASSO FREDERIC POUR TRAVAUX « AMENAGEMENT D'UN BÂTIMENT POUR ACCUEILLIR UN PSIG »**

Après avoir pris connaissance du dossier, par 13 voix Pour, 1 Abstention, le Conseil

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de l'architecte de M. PERASSO Frédéric, architecte DPLG à Marseille, pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment pour accueillir un PSIG.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

2. **CREATION DE L'AGRANDISSEMENT DE PERIMETRE DE LA ZAC DU CASTELLET**

Après avoir pris connaissance des divers documents (bilan de concertation, étude d'impact), à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil

- **DECIDE** la création d'extension de la ZAC du Castellet.
- **DECIDE** qu'en application du CU art. R311.4 l'aménagement et l'équipement de la ZAC seront conduits directement par la Commune.
- **DECIDE** d'engager les études nécessaires à la rédaction du dossier de réalisation et **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre les actions y concourant.

3. **CONVENTION DE COOPERATION A PASSER AVEC LA COMMUNE ET LE GRAND SITE STE VICTOIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE TABLE D'ORIENTATION**

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil

- **APPROUVE** le projet de travaux qui lui est présenté par la « Sté EMPREINTE » pour la réalisation de la table d'orientation au collet des Ferrailles du Pigeonnier.
- **ADOpte** les termes de la Convention de partenariat à passer entre la Commune et le Grand Site Ste Victoire pour la réalisation d'une aire de départ de randonnée.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

4. **CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNE ET L'ANPE POUR LA CREATION D'UN POINT ANPE GERE PAR L'ASSOCIATION PAUL EMPLOIS**

Après avoir pris connaissance du projet de convention, à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil

- **ACCEPTTE** le principe de collaboration avec l'ANPE « Pont de l'Arc » pour la création d'un point ANPE et une cellule emploi ANPE ITER dans le cadre de la gestion du bureau Municipal de l'Emploi confié à l'Association Paul Emploi.
- **ADOpte** les termes de la convention de coopération à passer entre la Commune et l'ANPE « Pont de l'Arc – AIX ».
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

5. **CONVENTION POUR VERIFICATION ET ENTRETIEN DES MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE S.M.M.I**

La convention en cours avec la Société SMMI arrivant à terme le 31/12/2008, à l'unanimité des Membres Présents, Le Conseil

- **DECIDE** de reconduire la convention pour la vérification et entretien des moyens de secours contre l'incendie.
- **ADOPTE** les termes de la convention à passer avec la Société SMMI.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION DE CREATION DU POSTE « ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE »**

Suite à la réussite à un examen professionnel d'un agent Communal, le Conseil, Par 10 voix Pour, 1 voix Contre, 3 Abstentions,

- **DECIDE** la création du poste « d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe ».
- **PROCEDE** à la modification du tableau des effectifs du Personnel Communal.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE CREATION CENTRE AERE POUR LES MERCREDIS ET PETITES VACANCES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier des parents d'élève qui sollicitent la création d'un centre aéré sur la Commune pour les mercredis et les petites vacances scolaires.

Le conseil constitue une Commission qui sera chargée d'étudier les possibilités pour la mise en œuvre de cette demande.

DROIT D'ACCUEIL DES ELEVES DU PRIMAIRE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la loi du 20 Août 2008 qui impose aux Communes l'obligation d'organiser un service d'accueil au profit des élèves de l'école du primaire dans le cas où le taux de gréviste est de 25% au moins. En début d'année, la Commune avait refusé d'entrer dans cette démarche et de signer le projet de convention qui lui était proposé. **DIT** qu'un projet de motion contre l'instauration de cette loi sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil

LOCAL 10 – COMPLEXE COMMERCIAL – DEMANDE DE RESERVATION

Face aux demandes de réservation de ce local, les intéressés sont dans l'attente d'une réponse depuis plusieurs mois, le Conseil ne peut toujours pas se prononcer favorablement en leur faveur tant que le Groupement de la Poste ne nous aura pas donné de réponse officielle pour le transfert du Bureau de la Poste. **DIT Qu'à cet effet qu'un courrier va être adressé à M. BAILLY, Président de la Poste à PARIS.**

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.